

Séance du 19 mars 2008

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents. Madame Alexandra FAIVRE est secrétaire de séance.

1. nomination des délégués aux organismes de regroupement

- **SYBERT :**
 - Monsieur Jean-Paul DUREY
 - Madame Alexandra FAIVRE, suppléante
 - **CAGB :**
 - Monsieur Cédric LINDECKER
 - Monsieur Jean BOSIA, suppléant
 - **SIVOS :**
 - Madame Corinne PIQUARD-SEHIER
 - Monsieur Sébastien BONNET, suppléant
 - **SYNDICAT BESABCON SUD PLATEAU**
 - Monsieur Jean BOSIA
 - Madame Françoise LONGO, suppléante
 - **SYNDICAT INTERCOMMUNAL HAUTE-LOUE**
 - Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT
 - Monsieur Jean-Paul DUREY, suppléant
- pour : 11 contre : 0 abstention : 0

2. AUDAB : nomination d'un représentant

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Dominique COUDRY comme représentant de la commune.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

3. représentants aux commissions :

Le Conseil Municipal désigne le Maire, Monsieur Cédric LINDECKER, président de toutes les commissions.

COMMISSIONS	RESPONSABLE	CONSEILLERS
VOIRIE -SECURITE	Dominique COUDRY	Mickaël TAILLARD Sébastien BONNET
ASSAINISSEMENT (gestion employé communal, STEP)	Jean-Paul DUREY	Françoise LONGO Jean-Pierre SAUVAGEOT
FINANCES-BUDGET (Préparation, Suivi)	Wilfried QUICHANTE	Alexandra FAIVRE

AFFAIRES SCOLAIRES	Alexandra FAIVRE	Corinne PIQUARD-SEHIER
TEMPS LIBRE	Jean-Paul DUREY	Alexandra FAIVRE
DEFENSE	Wilfried QUICHANTE	Jean BOSIA
BOIS COMMUNAUX	Sébastien BONNET	Dominique COUDRY Mickaël TAILLARD Jean-Pierre SAUVAGEOT <i>Guy PERRIN (avis consultatif)</i>
URBANISME	Dominique COUDRY	Françoise LONGO Sébastien BONNET Mickaël TAILLARD
CCAS	Jean-Paul DUREY	Alexandra FAIVRE Wilfried QUICHANTE
LISTES ELECTORALES	Mickaël TAILLARD	Sébastien BONNET
COMMISSION d'APPEL d'OFFRE et d'ADJUDICATION (art 279 du code des marchés publics)	Dominique COUDRY	Corinne PIQUARD-SEHIER Françoise LONGO

4. indemnités des élus

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide d'allouer aux maire et adjoints mensuellement, à compter du 15 mars 2008, les indemnités suivantes :

17 % de l'indice brut 1015 alloué au Maire

2.5 % de l'indice brut 1015 alloué à chaque adjoint

pour : 9 contre : 1 abstention : 1

Vu pour être affiché le 21 mars 2008, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris,

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER